

Apuntaciones hechas por
el Baron de Rocafort, hasta
20. de Junio 1753.

Chronicon Gottwicense tom. 1. pag. 124 a n. 23

Sobre el uso de batir monedas segun Igl. 8

XXIII. Secundum Regula patrum quod attinet, in
qua de jure cudenda monetae assuetum simile
profert auctor, etudere eandem ut falsam pro-
nunciavit Mabillonius notat d. Lib. 3. c. 1. S. 6.
cui sententia Mabillonica contra Popeblichium
subscripta Blancius non solum, sed et singularem
de Electorum aliorumque monetis promissis
tractatum, e quibus probetur, jam ante factum
cum sum jus cudendi monetam Reges Fran-
corum Ecclesiis concessisse, contrarium etiam
ex Diplomate quodam Ludoviciano a Baluzio
in Miscella Tom. 3. pag. 100. prolato demonstrans
Varia Moneta Specimina a Coenobii Ordinis
nati Benedicini percussa exhibet Claudius Do-
natus in initio secunda partis Historiae Suesonen-
sis, simileque quid narraret ab auctore Stron-
Franslat. J. Sebast. et S. Gregor. Suesion. quod ex
Seculo IV. Benedicini partes. p. 406. lit. D. citato
supra loco profert Mabillonius; Superdunt
partes nummi variis per Episcopos cum Im-
agine Caddi M. cusi, quos tamen die post in me-
motiam tanti Regis factos esse autumat. Cotingit
de re numaria S. 40. que omnia sicut quo ad Fran-
cica plenam merentur fidem, ita quoque quo ad
Germanica, in quibus nullum protulit testimonium
Mabillonius, apertissimum habemus exemplum
in Diplomate Ludovici II anno XX. Impetii sui
id est 834. In Monument. Paderbornens. Secunda
Edit. p. 131. et 132. ubi Corbejensi Monasterio mo-
netandi potestas conceditur: simile occurrit in
Diplomate Ludovici Infantis, quo Archiepiscopo Tre-
virensi ad petitionem Comitum Sebhardi, et Contar-
monetam Trevirensis Civitatis, telonium, omneque
tributum inter Civitatem et extra, per omnem
Comitatum de Monasterio S. concessit apud
Brouverium T. 1. annal. Trevir. lib. 9. n. 58. p. 443.
Nescimus an huc referre debeamus Chartam
Dogobertinam Pegavienti Chronico p. 271. subju-
tam, et ab Heda in hist. ultrajectin. pag. 17. repro-
ductam, ubi Civitati Spidensi, et Monasterio
Weissenburgensi jus monetae conceditur: Ad
hac monetam, ait Charta, habentem in
Imagines et Literas, expressamque similitudinem
monetae eidem loco concedimus.

Licet haec Charta Buchelio in not. add. L. Heda sus-
pecta videatur. Tradit etiam de rebus Hebraicis
Guilliman. lib. 3. p. 349. Cardium Crassum Imperator
totum Regatu Bertra Jotolis, quae St. Hildegardi
successerat, primum eadem Moneta Licentia
quae non nisi locis antiquis ex singulari privilegio
permitteretur, indulisse: Hinc Figuri adhuc Num-
mos antiquos reperiri, quos ex una parte vultus
Mulieris velatae, in altera scriptum Cardus Im-
perator conspicitur. Exhibet quoque Petrus Virel-
beccius in Chron. Hugaricensi apud Paulinum in
Sintagmate Petr. Serman. p. 49. argenteum nummum
auream pendentem et in horto quodam Corbejae
reperitum, in cuius parte una inscriptio est:
S. Vitus Patronus Corbejensium, in altera nummi
parte in umbilico: a Deo et Aluiturico in circum-
ferentia, Wartinus Dei Miseratione Abbas novae Cor-
bejae ad Wiscb. Quamvis itidem non desint quibus
nummus hic aliquo modo suspectus videatur
ut Hahn Histol. Imper. parte 2. cap. 2. pag. 146.
lit. U.

Dixieme

Dixieme Ville. Ning Kove Fou.

Cette ville est situee sur une assez belle Riviere, qui va se decharger dans le grand Fleuve Yang tse Hiang. Son terrain est mal uni et raboteux, parce qu'elle est entree de Montagnes: mais ses Coteaux sont tres agreables a la vue, et ses Montagnes, toutes couvertes de bois, fournissent aux Herboristes d'excellentes herbes medicinales.

Il y a grand nombre de Manufactures de

Proseau. m. plante aquatique, Papier, qu'on y fait d'une espece de Roseaux Caña, Segun el Occidona: elle a sous sa Jurisdiction six Villes du Roi. 110 m. de France, y Esp. sieme Orde. Ind. de Han. co. S. Domingo T. 2. pag. 490. col. 2.

Idem Duhalde Tab. pag. 179. usque ad 18.

ven ti Troisieme Empereur a regne vingt-trois ans.

1000e année avant J. C. 177.

L'empire reprit son ancienne splendeur sous le regne de ce Prince, et ses vertus lui concilient en peu de temps le respect et l'amour des Grands et du Peuple.

Dans les sacrifices &c.

Il devint le Protecteur des Sciences, et l'on eut toute liberte de reproduire les Livres qui avoient ete sautes de l'incendie. Jusque alors on n'ecrivait que sur de Feuilles ou sur des ecorces avec un poinçon de fer. Ce est sous son regne qu'on trouva le secret de faire du Papier en broyant du bambou dans des Moulins faits exprès, et qu'on inventa les petits poinçons qui se font de poil, et l'encre qui se detrempe avec un peu d'eau sur un marbre.

Ancienement et dans les tems les plus reculez, les Chinois n'avoient point de papier: ils ecrivent sur de planches de bois, et sur des tablettes de bambou.

Au lieu de plume, ou de poinçon, ils se servoient d'un stile ou d'un poinçon de fer. Ils ecrivent aussi sur le metal, et les caracteres de cette Nation conservent encore aujourd'hui des plaques, ou l'on voit des caracteres tracez fort proprement, mais il y a tres-long-tems qu'ils ont invente l'usage de papier. Plusieurs ont cru

plaques planche d'amine crepue huaco bambou

Se ha de mistar en el T. 2. sobre el Papel de Algodon y seda. d. de la China pag. 239. y 240.

le précédent, un grand mandarin du Palais, nommé Tsai lun inventa sous le règne de Ho ti une meilleure forme de papier, qui porta son nom: Tsai heou tchi, papier du Seigneur Tsai.

France, qu'il se faisoit de soye; mais ils ne faisoient pas attention qu'on ne peut, en foulant la soye, la briser autant qu'il est nécessaire, pour en composer une pâte uniforme.

Le papier de la Chine se fait de l'écorce de Bambou, et d'autres arbres. Le bambou est un arbre assez semblable à un long roseau, en ce qu'il est creux en dedans, et a des nœuds d'espace en espace; mais bien différent, en ce qu'il est beaucoup plus gros, plus uni, plus dur, et plus fort. On ne met en usage que la seconde peau de l'écorce, qui est molle et blanche; on la broye avec de l'eau claire. Les formes dont on se sert pour élever cette matière, sont longues et larges, en sorte qu'on voit des feuilles longues de dix de douze pieds, et davantage. On trempe chaque feuille de papier dans l'eau d'alun, qui tient lieu de colle; et c'est ce qu'on appelle papier l'ane, parce que fan en chinois, signifie alun. Cet alun empêche le papier de briser, et lui donne un tel éclat, qu'on croiroit qu'il est argenté, ou vernissé. Ce papier est blanc, doux, et uni, sans qu'il y ait rien de raboteux, qui puisse arrêter le pinceau, et en repasser les filets. Comme il est d'écorce d'arbre, il se coupe plus aisément que celui d'Europe; il est susceptible d'humidité; la porosité s'y attache et insensiblement le ver s'y mettent, si l'on manque d'attention à les en préserver. Pour prévenir ces inconvénients, c'est une nécessité de battre souvent les livres, et de les exposer au soleil.

Outre le papier qui se fait d'écorce d'arbre, on en fait aussi de coton; et c'est le plus blanc, le plus beau, et le plus d'usage. Il n'est pas sujet aux inconvénients dont je viens de parler; car il se conserve aussi-bien, et dure autant que le papier d'Europe.

Le premier Chinois dit d'abord que cette invention est fort ancienne; mais il avoue qu'on ne sait pas précisément, en quel siècle, on en doit placer l'origine. Dans les siècles donc reculé à une autre méthode. Il est certain que des la Dynastie des Tsin avant J. C. et par conséquent sous la Dynastie suivante de Han, on écrivoit sur des pièces de soye et de toile. C'est pour cela que la lettre tchi est composée tantôt du caractère de qui veut dire, soye, et tantôt du caractère Kin qui signifie toile. On coupoit la pièce de soye ou de toile selon la forme plus ou moins grande, qu'on vouloit donner au livre.

Enfin en l'année 95 de l'ère Chrétienne sous le Tong-han ces livres furent transportés dans l'Occident, par les Han leuts Lo,